

FORUM DE L'OSCE
POUR LA COOPERATION EN MATIERE
DE SECURITE

VIENNE

JOURNAL No 106

REUNION ANNUELLE D'EVALUATION DE L'APPLICATION DE 1995

1. Date :

Premier jour : Lundi 13 mars 1995

Ouverture : 10 h 30
Suspension : 12 h 35
Reprise : 14 h 30
Suspension : 18 h 15

2ème jour : Mardi 14 mars 1995

Reprise : 10 h 10
Suspension : 13 h 15
Reprise : 15 h 15
Suspension : 18 h 15

3ème jour : Mercredi 15 mars 1995

Reprise : 10 h 35
Suspension : 12 h 40
Reprise : 15 h 15
Clôture : 17 h 35

2. Présidence : M. B. Nourgaliev (Kazakhstan) (lundi 13 mars 1995)
M. O. Soultanov (Kirghizistan) (mercredi 15 mars 1995)

3. Sujets examinés :

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Réunion par le Président,
notamment formulation de remarques d'ordre
général

Point 2 a) de l'ordre du jour :	Dispositions relatives à l'échange annuel d'informations militaires
Point 2 b) de l'ordre du jour :	Dispositions relatives à la planification de la défense
Point 2 c) de l'ordre du jour :	Dispositions relatives aux communications
Point 2 d) de l'ordre du jour :	Dispositions relatives aux activités militaires <ul style="list-style-type: none">- Notification préalable de certaines activités militaires- Observation de certaines activités militaires- Calendriers annuels- Dispositions contraignantes
Point 2 e) de l'ordre du jour :	Dispositions relatives à la conformité et à la vérification
Point 2 f) de l'ordre du jour :	Dispositions relatives à la réduction des risques
Point 2 g) de l'ordre du jour :	Dispositions relatives aux contacts
Point 3 de l'ordre du jour :	Conclusions sur le fonctionnement et l'application des MDCS
Point 4 de l'ordre du jour :	Incidences de l'application des MDCS sur le processus de renforcement de la confiance et de la sécurité, d'alerte rapide et de prévention des conflits
Point 5 de l'ordre du jour :	Examen des incidences de toutes les informations provenant de l'application de toute mesure convenue sur le processus de renforcement de la confiance et de la sécurité dans le cadre de l'OSCE
Point 6 de l'ordre du jour :	Remarques finales
Point 7 de l'ordre du jour :	Ordre du jour et dates de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application de 1996
Point 8 de l'ordre du jour :	Clôture de la Réunion

4. Déclarations :

Point 1 de l'ordre du jour :	Président, Etats-Unis d'Amérique, Président au nom du Kazakhstan, Suède, Italie, République slovaque, Allemagne, Pologne, Portugal, Finlande, Slovénie, Pays-Bas, Turquie, Hongrie, Albanie, Suisse, Fédération de Russie, Estonie
------------------------------	--

Point 2 a) de l'ordre du jour :	Coordonnateur du Groupe de travail I (France)
Point 2 b) de l'ordre du jour :	Coordonnateur du Groupe de travail II (Canada)
Point 2 c) de l'ordre du jour :	Coordonnateur du Groupe de travail III (Pays-Bas)
Point 2 d) de l'ordre du jour :	Coordonnateur du Groupe de travail IV (Autriche)
Point 2 e) de l'ordre du jour :	Coordonnateur du Groupe de travail IV (Allemagne)
Point 2 f) de l'ordre du jour :	Coordonnateur du Groupe de travail V (Etats-Unis d'Amérique)
Point 2 g) de l'ordre du jour :	Coordonnateur du Groupe de travail V (Etats-Unis d'Amérique)
Point 3 de l'ordre du jour :	Coordonnateur du Groupe de travail V (Pologne)
Point 4 de l'ordre du jour :	Coordonnateur du Groupe de travail VI (Royaume-Uni)
Point 5 de l'ordre du jour :	Coordonnateur du Groupe de travail VI (Royaume-Uni)
Point 6 de l'ordre du jour :	Directeur du Centre de prévention des conflits, Irlande, Fédération de Russie, Suède, France, Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, Italie, Pologne
Point 7 de l'ordre du jour :	Président, Etats-Unis d'Amérique
Point 8 de l'ordre du jour :	Président

5. Décisions :

Conformément au Document de Helsinki 1992, Section IV, paragraphes 10 et 11, la Réunion annuelle d'évaluation de l'application a décidé que la délégation du Japon pourrait participer à la Réunion annuelle d'évaluation de l'application 1995 et y apporter sa contribution.

6. Prochaine séance :

Il a été convenu que la Réunion annuelle d'évaluation de l'application de 1996 devrait se tenir au début de mars 1996 et que ses dates et modalités précises feraient l'objet de débats ultérieurs dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de sécurité.